



COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de juillet à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans la salle polyvalente compte-tenu des contraintes sanitaires à respecter.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, D. BONJEAN A. BUGNET, V. CHATRON, F. COUTURIER, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, J-F. MARTINE, MF. MARTINOD, S. OLIVER, H. REYNAUD, J. TONDINE.

Excusés : V. COURTINE, Z. NITKOWSKI

Représenté : A. CORBEL pouvoir donné à A. BUGNET

Secrétaire de séance : A. BUGNET

Date de convocation : 13 juillet 2020

-Lecture et approbation du précédent compte-rendu :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

- Lancement d'une procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle de la commune de Valromey-sur-Séran :

Mme le Maire rappelle la nécessité pour Valromey-sur-Séran de se doter d'un document d'urbanisme unique. Deux raisons expliquent l'urgence à engager cette procédure. La première est de se conformer à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), la date limite est fixée au 26 septembre 2020. La seconde est d'envisager une urbanisation planifiée et encadrée pour répondre au développement démographique tout en tenant compte des enjeux environnementaux et des spécificités du territoire. A ce jour, les communes de Belmont-Luthézieu, Sutrieu et Lompnieu disposent d'une carte communale. La commune de Vieu n'est pas dotée de document.

Deux options sont possibles : la carte communale ou le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme). Deux présentations ont été proposées aux élus afin de comparer les deux documents. Après ce temps de réflexion, les élus conviennent que le PLU est le document le plus adapté, cet outil définit les zones constructibles tout en ajoutant des possibilités d'encadrer le type de construction (volumétrie, esthétique et implantation), de zoner et phaser le développement. La vision de projet de territoire a été déterminante dans le choix de cet outil, l'assemblée avec 15 voix pour et 2 abstentions retient le PLU.

A noter que ce travail ne débutera qu'à l'automne, l'Agence Départementale d'Ingénierie propose une mission d'accompagnement qui sera votée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

- Projet de rénovation de l'ancienne école de Charancin : consultation d'entreprises pour la salle polyvalente (tranche ferme) et pour l'aménagement d'un gîte à l'étage (tranche conditionnelle) :

Mme le Maire rappelle ce projet qui avait été initié par l'équipe municipale de la commune déléguée de Sutrieu avant la fusion, elle laisse la parole à J. FOURNEL qui projette à l'assemblée les plans et devis tels qu'arrêtés par la commission. Il est proposé de lancer un appel d'offres à l'automne auprès d'entreprises pour la globalité de l'opération avec une tranche ferme : la réhabilitation de la salle polyvalente pour laquelle les financements sont attribués et une tranche conditionnelle : celle de la réalisation du gîte pour lequel les subventions ne sont pas à ce jour toutes validées. Cette étude regroupant les deux opérations permettra de faire une économie sur le montant global du marché. Les travaux débuteront début 2021. L'assemblée à l'unanimité approuve le projet de rénovation et accepte le lancement de la consultation des entreprises pour une tranche ferme adossée à une tranche conditionnelle.

- Renouvellement du marché de fourniture d'électricité du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) :

JF MARTINE expose à l'assemblée que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la

puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa. Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence. A l'unanimité, l'assemblée autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de l'électricité et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

- Numérisation de l'Etat-civil moderne de la commune de Valromey-sur-Séran :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la présence sur la commune de Haut-Valromey de la société Archives Multimédia qui a réalisé pour le compte des communes déléguées de Belmont-Luthézieu et Lompnieu la numérisation de l'état-civil ; elle propose par souci d'harmonisation de lui faire réaliser cette opération pour le compte des communes déléguées de Sutrieu et Vieu, le montant du devis s'élève à 2640 € HT, soit 0.8€ht/vue. Le logiciel sera installé sur un poste à la mairie de Valromey-sur-Séran. A l'unanimité, l'assemblée accepte la proposition de Mme le Maire et valide ce devis.

- Baux de location commune déléguée de Lompnieu :

G. GONGUET explique que deux logements sont vacants à Lompnieu, un qui peut être loué à partir du 1er août, il s'agit de la maison communale anciennement occupée par Mme GONGUET et un autre situé au presbytère. La prochaine réunion du conseil municipal étant prévu début septembre, il est demandé à l'assemblée de se prononcer quant au rajout de deux délibérations pour acter et rédiger les baux correspondants. A l'unanimité le conseil donne son accord pour louer la maison à hauteur de 550 €/mois et l'appartement du presbytère à 400€, il autorise Mme le Maire à rédiger tout document afférant à ces locations.

- Travaux salle polyvalente de Chongnes :

Ils consistent en la création d'une ouverture entre la salle et l'ancien bureau du maire et archives pour aménager un espace de rangement pour les tables, les chaises ainsi qu'un vestiaire.

Le montant total des devis s'élève 2172 € TTC en maçonnerie, 1530€ pour l'électricité et 6973 € pour la peinture de l'ensemble (salle, office, secrétariat, toilettes et espace rangement).

- Comptes-rendus des différentes commissions :

Commission voirie :

JF. MARTINE explique que la crise du COVID a impacté le calendrier des interventions prévues en matière de voirie sur la commune, ils vont reprendre courant 2^{ème} semestre 2020. Par ailleurs, un travail sera réalisé pour harmoniser la signalétique et résoudre des problèmes de noms de rue (existants en double), après quoi, le tableau de classement des voiries communales pourra être achevé.

Commission communication et culture :

F. GARIN a réuni la commission le 16 juillet et envisage en partenariat avec la Dondelette une animation lors du passage du Tour de France prévu le 13 septembre prochain. La commission a également programmé la fête des Voisins pour le 19 septembre à Chongnes. S'agissant ce week-end là des journées du Patrimoine, il sera proposé une marche en fin d'après-midi à Vieu pour y visiter l'église ainsi que la chapelle de l'Adoue, un repas dans la salle polyvalente de Chongnes clôturera cette manifestation.

Démocratie participative :

Il est proposé de maintenir deux comités déjà installés : évènements fédérateurs et mise en place d'un hameau test d'économies d'énergies. La reprise de ces groupes se fera à la rentrée. Les bénévoles seront contactés pour présentation aux élus et un nouvel appel à candidatures se fera par l'intermédiaire du bulletin municipal pour étoffer les groupes. Un nouveau comité sera constitué pour demander aux habitants de réfléchir avec les élus à la réalisation de circuits de randonnée ayant pour but de promouvoir la découverte de nos villages.

Commission finances :

A BOLON rappelle les principes des bases budgétaires et diffuse aux élus un tableau comportant pour le budget général, les comptes réalisés en 2019, le vote du budget 2020 et les montants des dépenses et recettes réalisés au 30 juin 2020. Il apparaît ainsi un déficit de trésorerie en fonctionnement d'un montant de 59 391€ et un excédent en investissement de 197 889€.

- Questions diverses :

- H. REYNAUD fait part de la gêne de certains habitants du village en raison du niveau sonore de l'animation musicale jusqu'au petit matin ; une attention particulière sera renouvelée auprès de toutes les personnes louant la salle de Belmont, un rappel des consignes qui figurent déjà sur les contrats de location sera effectué par Mme BAILLY au moment de la remise des clés ; la commune se réservera le droit en cas de récidive d'encaisser le chèque de caution.

Il transmet également une demande formulée par certaines personnes âgées qui ont l'habitude de se promener sur le chemin de Tréby à Belmont et qui aimeraient qu'il soit nettoyé. Les agents communaux seront chargés

d'intervenir très prochainement. H. REYNAUD exprime enfin le souhait de certains riverains de voir installer un ralentisseur au départ du chemin de Rajan en raison de la vitesse inappropriée notamment des véhicules de livraison et d'entreprises. Une réponse sera étudiée par la commission voirie.

D.BONJEAN souligne le manque de visibilité dans le sens Lompnieu-Fitignieu, sur la voie romaine, du fait de la présence d'un panneau signalant l'emplacement de la société VAL'BOIS. Il est convenu d'un contact avec les gérants pour étudier un emplacement plus approprié.

F. GARIN déplore l'état du parking situé près de la Cascade, des dépôts sauvages y sont souvent entreposés par les campeurs ; c'est à la commune d'en assurer le nettoyage, il est évoqué l'installation d'un panneau d'interdiction de stationner à partir de 22 heures par exemple qui pourrait régler ces incivilités.

N. BIDET demande s'il est possible de trouver une solution pour que les exploitants agricoles et également les artisans qui se présentent en déchetterie pour y déposer les ordures ménagères et domestiques, puissent le faire avec le véhicule de l'entreprise. Un contact sera pris avec le service TRIMAX de la CCBS afin de voir quelles réponses apporter à ce problème

Mme le Maire relate qu'elle a été destinataire d'un courrier électronique contenant des propos diffamatoires et des accusations mensongères ; pour se prémunir contre de tels agissements, il est proposé de doter les élus municipaux d'une protection fonctionnelle.

En effet, la commune est tenue de protéger le maire et/ou les élus municipaux, contre les menaces, outrages, injures ou diffamations dont ils pourraient être victimes du fait de leur fonction. A l'unanimité et dans un souci de respect des personnes et du statut des élus, la collectivité souscrira cette protection fonctionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Prochaine séance : lundi 7 septembre 2020 à 19 heures.

Le Maire
Pauline GODET

